

La médecine du travail au service des administrations

Journée Prévention Santé

20.09.2016

Base légale

Directive cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989

Transposition de la directive en juin 1994 pour le secteur privé

Introduction de la notion de médecin du travail en 2003 pour le secteur public (modification des lois fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat et des fonctionnaires communaux)

Définition de la médecine du travail

Médecine surtout préventive pour garantir le maintien de la santé physique et psychique des agents sur leur lieu de travail.

Finalité

Eviter l'altération de la santé de l'individu du fait de son travail

Définir les nuisances et contraintes des postes de travail

Transmettre et appliquer des connaissances scientifiques médicales sur le lieu de travail

Moyens d'action

Les examens cliniques

Les déplacements sur les lieux de travail

Collaboration avec les différents acteurs

Collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire

Les examens cliniques

- à l'embauche
- périodiques pour les postes à risque
- préventifs à la demande de l'agent ou du responsable
- prévus par toute autre disposition légale ou réglementaire.
- évaluation des capacités résiduelles

Les examens cliniques

Anamnèse

Examen physique complet

Examen des urines

Contrôle des yeux

Audiométrie

Spirométrie

Electrocardiogramme / prise de sang au besoin

Les déplacements sur les lieux de travail

Étude de poste

Inventaire des postes à risque

Visite des lieux

Réunions de concertation

Émission de conseils médicaux dans le cadre du bien-être au travail

Collaboration avec les différents acteurs

Responsable

Agent concerné

Délégué à la sécurité

Représentant syndical

Médecins traitants

Collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire

Equipe pluridisciplinaire avec e. a.

Psychologues du travail

Ergonomes

Assistants sociaux

Ingénieurs de sécurité

Division de la Santé au Travail du Secteur public

Adresse:

35, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg

Tél.: 247-83188

Fax: 26 48 16 63

secretariat@asm.etat.lu

Division de la Santé au Travail du Secteur public

Plan d'accès – formulaires et informations utiles
se trouvent sur notre site internet

www.asm.public.lu

et sur la plateforme de communication du
réseau RH du MFPRA

Division Prévention Santé

Adresse:

63, ave de la Liberté

L-1931 Luxembourg

preventionsante@mfp.etat.lu

Service national de la sécurité dans la Fonction publique

Adresse:

35, rue de Bonnevoie

L-1260 Luxembourg

snsfp@snsfp.etat.lu